

N°4543

Luxembourg, le 26.08.2026

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 25.09.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 27.08.2026



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 26 août 2026

Objet : Question parlementaire n° 4543 du 28 juillet 2026 de Monsieur le Député André Bauler et de Monsieur le Député Luc Emering concernant « Feux de forêts et de végétation ».

Madame la Ministre,

En date du 28 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre des Affaires intérieures et du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au vendredi 25 septembre 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse. En effet, les questions posées nécessitent la collecte d'éléments de réponse supplémentaires, ce qui requiert un délai supplémentaire pour garantir une réponse complète et précise.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden